Commune des Avirons

Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 novembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 NOV. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le quatre novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

Procurations : Mme Sylvaine MEZINO a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN OU NON DU 3ème ADJOINT DANS SA FONCTION

Le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Jean Daniel DENNEMONT a été élu par délibération, en date du 16 mars 2008, au poste de 3ème adjoint.

Par arrêté N°88/2008, le Maire lui a délégué les affaires sociales et culturelles.

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Par arrêté N°101/2011, du 11 avril 2011, les délégations susvisées ont été retirées au profit d'une délégation aux Techniques des Systèmes d'Information Géographique.

Par arrêté N°238/2011, du 27 septembre 2011, rendu exécutoire le 27 septembre 2011 et notifié le 29 septembre 2011, le Maire a retiré la délégation susvisée.

Par courrier, en date du 26 septembre 2011, reçu en mairie le 29 septembre 2011, Monsieur Jean-Daniel DENNEMONT a, pour sa part, rendu la délégation concernée.

La loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales stipulent que, lorsque le Maire a retiré les délégations à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien dudit adjoint dans ses fonctions.

Le Conseil est invité à se prononcer par un vote à bulletin secret.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le Maire propose la désignation de deux assesseurs : M. Raphaël RIVIERE et M. Gilles ESCHYLE.

Les résultats sont :

Nombre de votants :	29
Non au maintien :	22
Oui au maintien :	6
Blancs :	1

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue**, décide de ne pas maintenir M. Jean Daniel DENNEMONT dans sa fonction d'adjoint.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

